Image not found or type unknown

Vente maison dont le terrain a été hérité avec clause

Par **Nathalie Soler**, le **10/10/2018** à **02:35**

Mon mari a hérité d un terrain de 300m2 en 1989 avec une clause (accord de ses parents en cas de vente du terrain)alors que nous n étions pas marié, nous avons construit une maison estime à 280000euros en 2018 puis nous nous sommes marie en 1997 sous co trat de la communauté universelle
Nous aimerions vendre cette maison
Sommes nous obligés d avoir l accord de mes beaux parents?
Merci d avance pour votre réponse
Cordialement
SOLER Nathalie

Par **Peretto**, le **10/10/2018** à **12:09**

Bonjour ,

Oui cela est obligatoire.

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés